Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 076-200059061-20260601-2026ARR75BILLAU-AI

COMMUNE DE ARELAUNE-EN-SEINE
(Seine Maritime)

Arrêté N°75/2026
PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS A UN CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE
Monsieur Eric BILLAUX

Nous, Frédéric DELAITRE, Maire de la commune de ARELAUNE-EN-SEINE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18 autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions,

Vu le procès- verbal d'installation du Conseil Municipal, et d'élection du Maire et des adjoints en date du 21 mars 2026,

Vu la délibération 2026/09 du 8 avril 2026, fixant les délégations des cinq adjoints,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il est nécessaire de prévoir une délégation à Monsieur Eric BILLAUX, conseiller municipal

ARRETONS

ARTICLE 1 : Délégation de fonctions est donnée à Monsieur Eric BILLAUX pour intervenir dans les domaines suivants : **agriculture – chasse et réserve communale de sécurité civile.**

ARTICLE 2 : Monsieur Eric BILLAUX exercera les fonctions suivantes :

POUR SES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A L'AGRICULTURE ET A LA CHASSE

- Missions principales : Placé sous l'autorité de l'adjoint au développement durable, le conseiller municipal délégué à l'agriculture et à la chasse est en charge des relations avec le monde agricole et de la chasse. Il est chargé de faire remonter leurs attentes pour toute affaire les concernant directement.

POUR SES FONCTIONS DE CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE A LA RESERVE COMMUNALE DE SECURITE CIVILE

Missions principales : Placé sous l'autorité du Maire et du Maire délégué, le conseiller municipal délégué à la réserve communale de sécurité civile assure le pilotage de la réserve communale

ARTICLE 3 : Cette délégation prend effet à compter de ce jour.

ARTICLE 4 : En application de la délibération n°2026/10 du 8 avril 2026, Monsieur Eric BILLAUX perçoit une indemnité de fonction liée à l'exercice effectif de sa délégation.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 076-200059061-20260601-2026ARR75BILLAU-AI

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet.

A ARELAUNE-EN-SEINE
Le 1er Juin 2026

Le Maire,
Frédéric DELAITRE

